

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 septembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués votants : 11

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Michel GILLOT ; Christian GATARD ; Gérard SERRER ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT ; Claude CHESNEAU ; Michel PADONOU ; Wilfried SCHWARTZ.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Brigitte PINEAU ; Bernard LORIDO ; Laurent RAYMOND ; Cédric DE OLIVEIRA ; Patrick CHALON ; Sébastien MARAIS ; Marie-France BEAUFILS.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Gérard SERRER pour Brigitte PINEAU, Michel PADONOU pour Alain BENARD.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Frédéric AUGIS de Sébastien MARAIS

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Claude CHESNEAU

**C 19/09/02 – TRANSFERT DE L'ACTIF RELATIF A LA COMPETENCE
TRANSPORT DE LA METROPOLE AU PROFIT DU SYNDICAT DES MOBILITES
DE TOURAINE**

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil métropolitain a décidé la dissolution du budget annexe de transport de personnes au 31 décembre 2018 et la création du Syndicat des Mobilités de Touraine à compter du 1^{er} janvier 2019.

Par délibération du 11 juillet 2019, le Conseil métropolitain a décidé le transfert de l'actif en pleine propriété et des subventions du budget annexe transport au Syndicat des Mobilités de Touraine, créé le 1^{er} janvier 2019.

L'actif du budget annexe transport de personnes joint en annexe doit être repris par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **ACTE** le transfert de l'actif en pleine propriété et des subventions du budget annexe de transports de personnes au Syndicat des Mobilités de Touraine selon les états joints en annexe.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,



Frédéric AUGIS